



**Municipalité de la  
Commune de Duillier**

**Préavis N° 14/2016  
au Conseil communal**

**Budget 2017**

Délégué municipal

*Monsieur Michel Peytregnet*



Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'avantage de vous remettre le budget de notre commune pour l'exercice 2017.

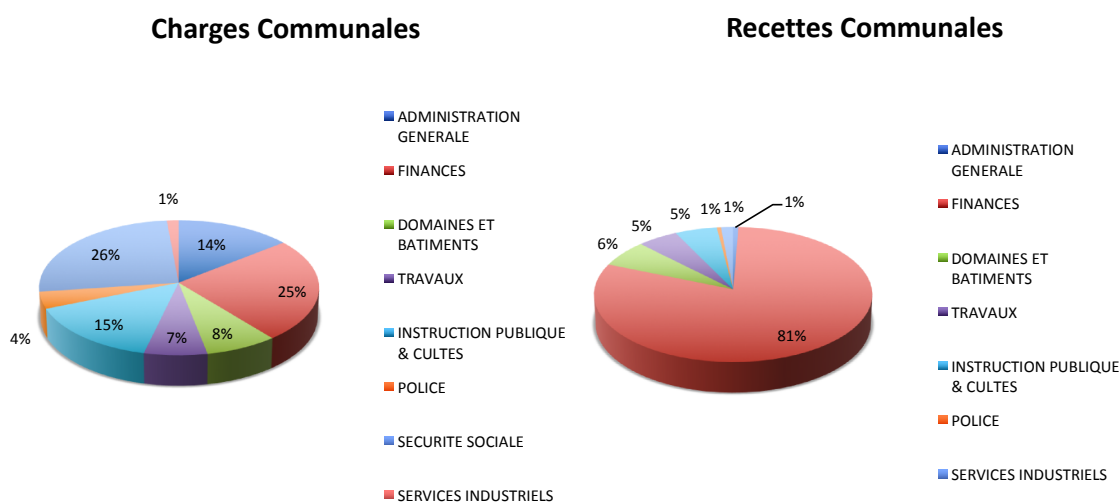
L'excédent de charges budgétisé se monte à **CHF 185'724.--**, soit un excédent de charges en diminution de CHF 165'301.-- par rapport au budget 2016 alors que l'exercice 2015 s'était soldé par un excédent de revenu de CHF 309'515.27.

## 1. Préambule

Vous trouverez ci-dessous la structure de notre budget communal. Vous pouvez y constater que sur les charges qui représentent env. CHF 5'800'000.--, seuls env. CHF 2'500'000.-- sont réellement sous contrôle des autorités communales. En effet, rien que la péréquation cantonale (Solidarité entre communes, Service de police et facture sociale) pèse, dans notre budget, pour CHF 2'525'000.-- à laquelle il faut ajouter CHF 550'000.-- pour l'instruction publique et env. CHF 200'000.-- pour des associations intercommunales respectivement régionales. Pour celles et ceux qui seraient intéressés à en savoir plus sur le système de péréquation cantonale, nous vous invitons à vous rendre sur le site WEB de l'UCV ([www.ucv.ch](http://www.ucv.ch) : Thèmes/Economie et Finances/Péréquation financière).

Nous avons tenu compte de la mise à l'enquête du Plan de Zone Réservée (PZR) en diminuant les recettes relatives aux constructions de KCHF 264 soit l'équivalent d'environ 5 points d'impôts.

## Structure de notre budget



Fidèle à ses principes appliqués durant toute la législature 2011 - 2016, votre Municipalité a élaboré ce budget 2017 avec une approche conservatrice à la fois pour les charges et les recettes. Du côté des

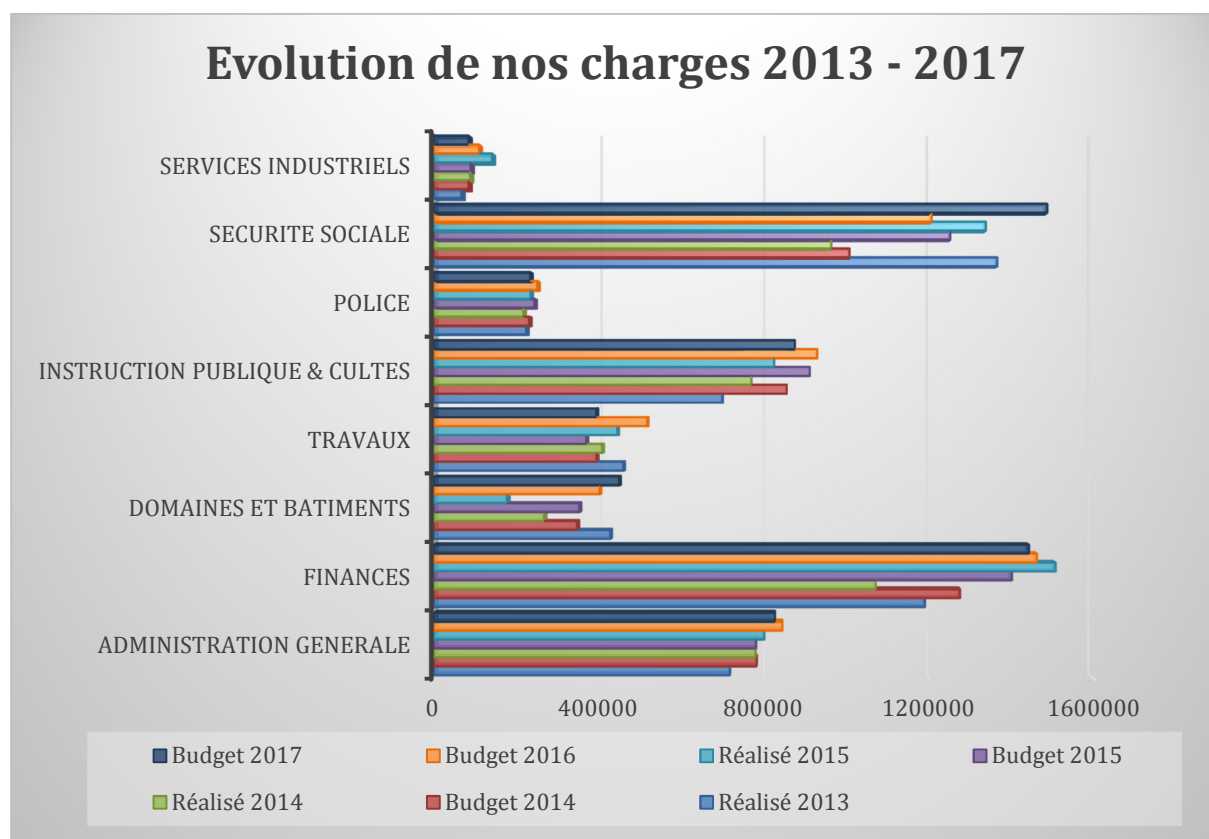
revenus principaux, soit les impôts à percevoir, nous avons plus ou moins repris les chiffres de l'exercice 2015.

Dans le souci de rendre le plus comparable que possible les résultats et budgets d'une année à l'autre, nous avons neutralisé les éléments extraordinaires de l'exercice 2015 (amortissements libératoires) dans les graphiques qui suivent.

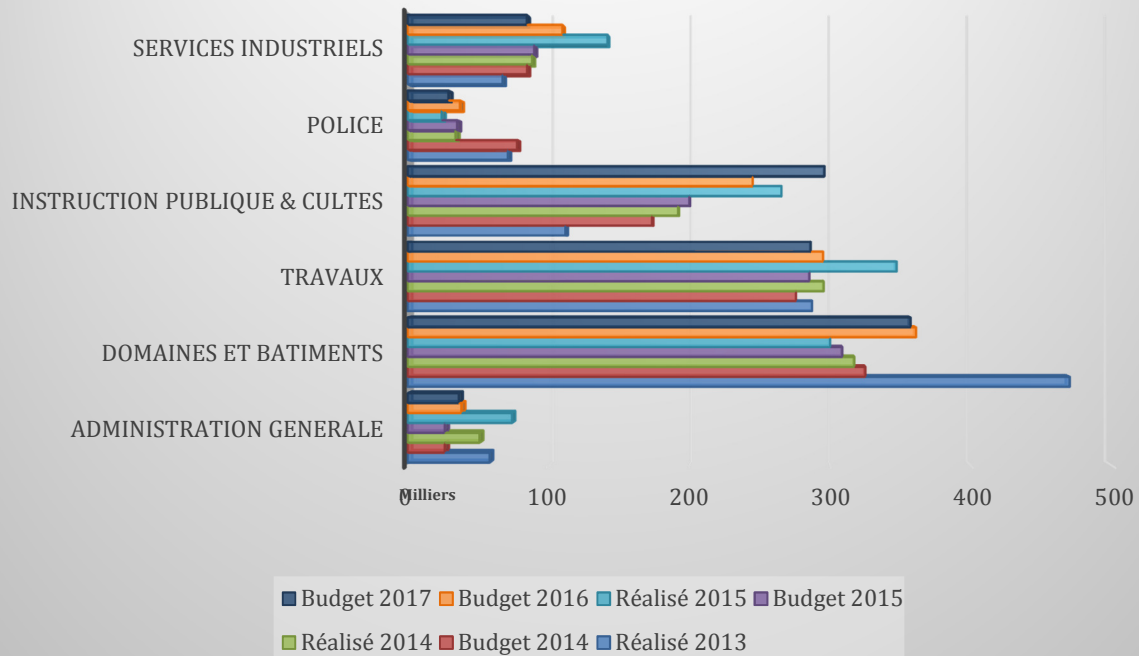
Nos commentaires sur le budget 2017 se réfèrent en règle générale au résultat de l'exercice précédent, soit celui de 2015.

Nous vous indiquons également la marge d'autofinancement qui se dégage du budget 2017. Elle s'élève à CHF **75'723.--**.

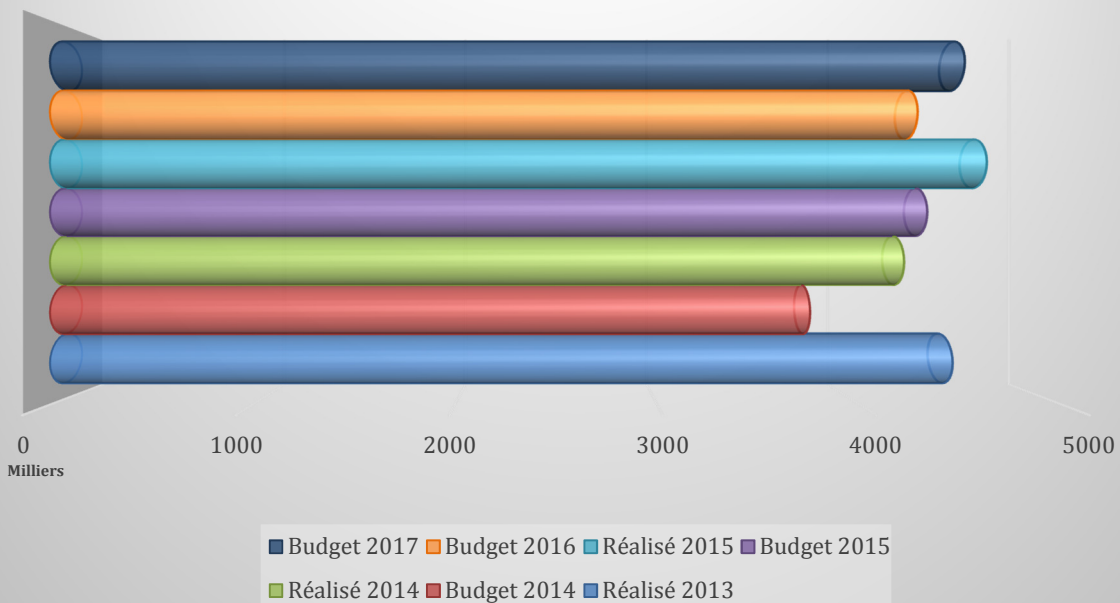
En résumé, le récapitulatif du budget de notre commune pour 2017.



## Evolution de nos recettes 2013 - 2017 (hors Finances)



## Evolution de nos recettes financières 2013 - 2017



## 2. Commentaires

---

### **Administration Générale**

- Autorités

Excepté le compte 102.309.0 qui est utilisé pour la soirée annuelle avec les employés et que nous avons diminué de KCHF 5, les différences de cette rubrique, comparées aux comptes 2015, sont liées aux modifications des rémunérations de votre exécutif et des scrutateurs, modifications acceptées par le Conseil Communal en décembre 2015.

- Administration

Suite à des réflexions menées quant au remplacement de Monsieur Edgar Blöchlinger, nous avons décidé de réorganiser la répartition des tâches concernant la voirie et la conciergerie en confiant des mandats de services à une société spécialisée en conciergerie. Compte tenu de l'évolution du coût de la vie nous avons légèrement adapté à la hausse certains salaires de nos employés. Au vu de ce qui précède, le compte 110.301.0 "Traitements du personnel" diminue d'env. KCHF 70. Les comptes liés aux traitements du personnel, notamment les comptes concernant les prestations sociales (110.303.0, 110.304.0, 110.305.0) diminuent en conséquence.

- La variation du compte 110.311.0 contient une réserve pour achats/remplacements de matériel informatique en cas de besoin.
- Le compte 110.318.0 "Honoraires et prestations de services" comprend une augmentation de KCHF 75 pour litiges juridiques en relation avec la révision de LAT.
- Le compte 110.352.0 diminue de CHF 36'835.-- qui représentent le solde de notre participation pour l'amélioration du transport régional initiée par le Conseil Régional. Cette participation de CHF 31.-- par habitant était prélevée pour les années 2011 à 2015. Pour tenir compte de l'effet du PZR sur les permis de construire, nous avons diminué significativement nos contributions au Service Technique Intercommunal (STI) qui dépendent des dossiers de construction soumis pour étude de conformité.
- PZR oblige, nous avons diminué le budget du compte 110.431.0 de deux tiers.
- Les montants encaissés en 2015 sur les comptes 110.436.0 et 110.436.1 correspondent à des revenus exceptionnels non reconductibles.

### **Affaires culturelles et de loisirs**

Conformément au souhait exprimé par un nombre important de membres du Conseil communal, votre Exécutif a porté au budget 2017 l'achat et la vente de deux abonnements annuels de cartes journalières CFF. Un abonnement annuel revient à 14'000.-- et nous avons émis un pronostic prudent pour la vente de ces cartes qui seront remises selon le principe du premier venu/premier servi et ceci sans priorité pour les citoyens de notre village. Il n'y aura pas non plus, pour des raisons de coûts administratifs, de réservation possible. En résumé, si les prévisions de vente devaient se réaliser selon le budget prévu, un montant de CHF 10'000.-- sera à perte pour la Commune.

Le compte 150.314.0 "Entretien du stand de tir" contient KCHF 2 pour la réfection de la ciblerie (part de Duillier, 80 % étant financé par la Commune de Prangins).

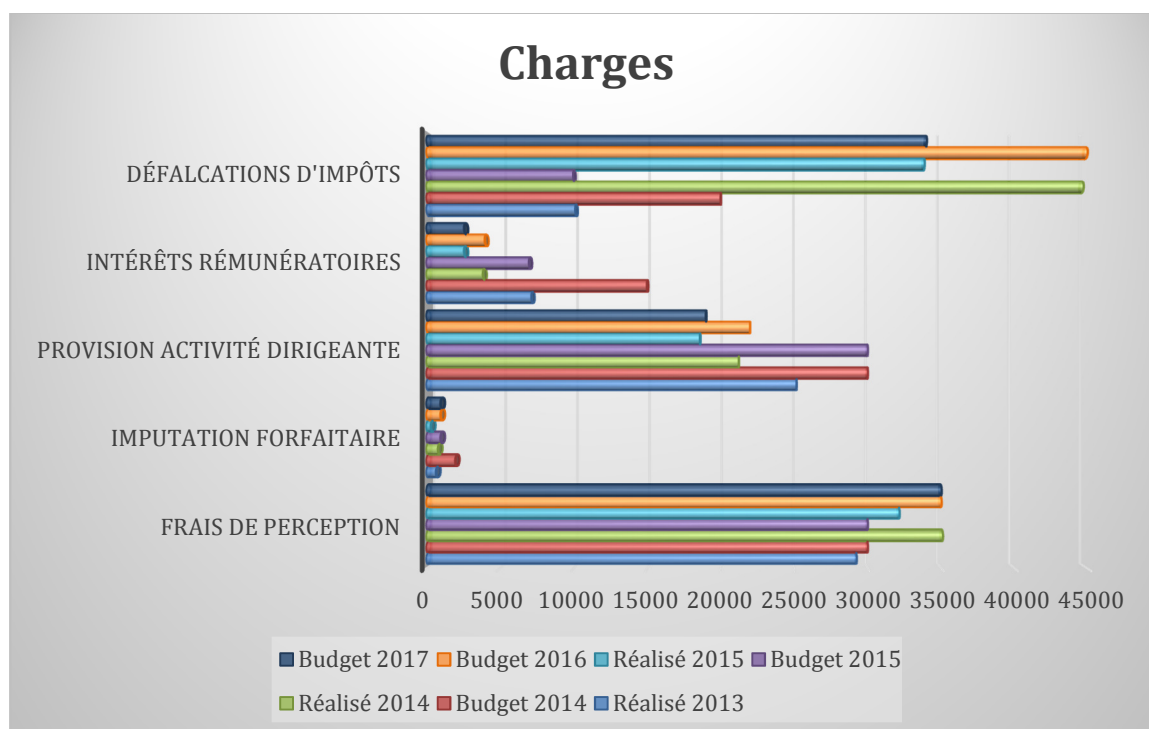
Le compte 150.314.5 "Entretien des parcs et terrain de sport" contient KCHF 19 pour la rénovation de notre terrain de football.

Le compte 150.318.0 comportait les charges pour l'édition et l'impression du nouveau livre de Duillier.

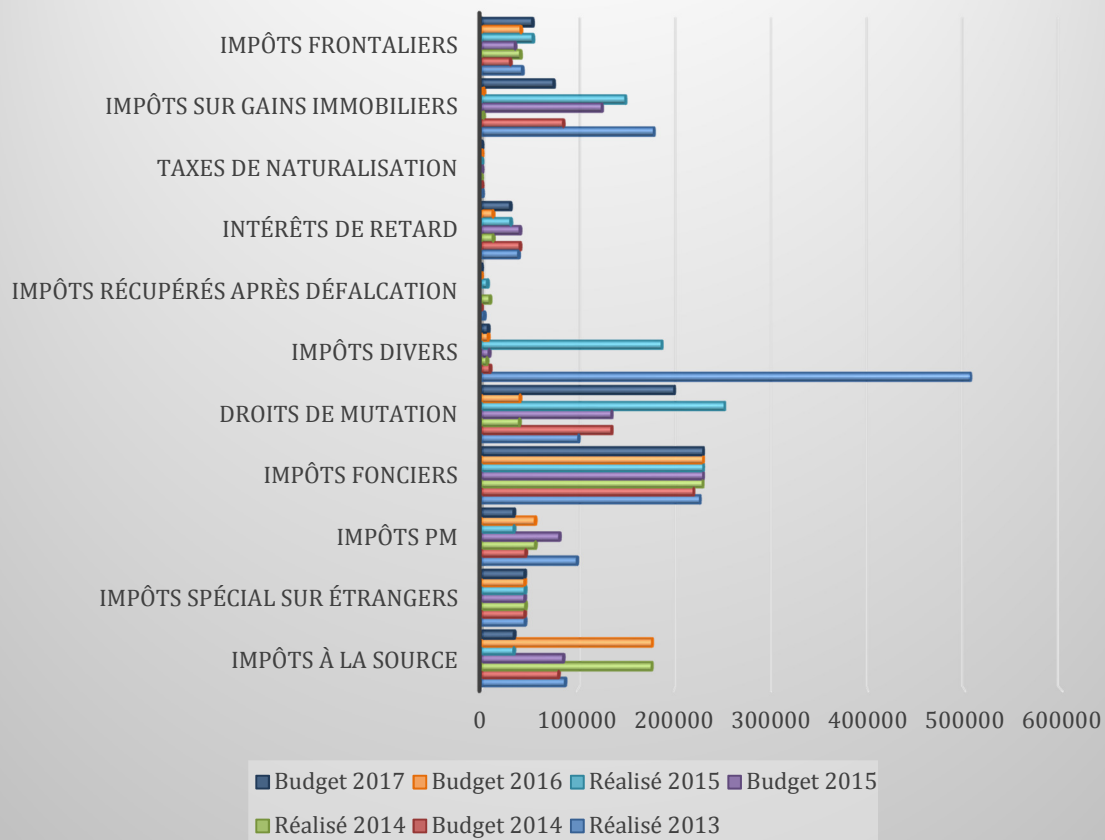
## Finances

- Impôts

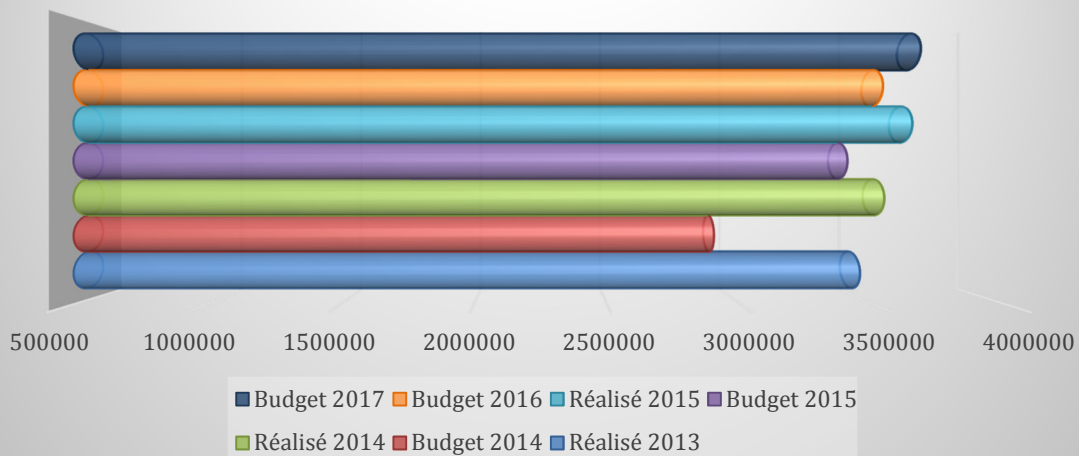
- Nous avons tenu compte du PZR en diminuant les revenus relatifs aux droits de mutations et des gains immobiliers à hauteur de KCHF 127.
- Comparaison de nos charges et recettes relatives aux impôts.



## Recettes hors impôts sur le revenu et la fortune



## Recettes personnes physiques



- Service Financier

- Le montant au budget du compte 220.322.0 comprend les intérêts pour les emprunts déjà contractés, soit :
  - KCHF 650, échéance 2022 à 1.54 %.
  - KCHF 1'200 échéance 2023 à 1.23 %.
  - KCHF 2'000 échéance 2026 à 1.86 %.
  - KCHF 2'700 échéance 2034 à 2.3 % avec amortissement de 5 % p/an.
- Le budget 2017 des comptes 220.352.0 et 220.452.0 correspond aux acomptes pour la péréquation "solidarité entre communes" demandés par l'Etat.
- Le compte 220.422.0 tient compte de la rémunération de nos excédents de liquidités qui sont placées auprès de Postfinance.
- Le compte 230.331.0 comprend les amortissements suivants :

9141.32 Condamine	31 700	amorti sur 30 ans / 2013 - 2042
9143.15 Ancienne Poste	42 677	amorti sur 20 ans / 2015 - 2034
9141.37 Préavis 04/13 Conduite chemin du Molard	13 887	amorti sur 30 ans 2015 - 2044
9141.38 Préavis 01/13 PGEE ch. Du four	9 935	amorti sur 30 ans 2015 - 2044
9141.12 Préavis 002/15 réfection rue du château	18 500	amorti sur 15 ans / 2016 - 2034
Préavis 009/14 réfection CC "Appartements"	13 000	390K amortis sur 30 ans / 2017 - 2045
9141.11 Préavis 001/15 station de pompage	22 000	660K amortis sur 30 ans
Préavis 05/15 Réfection Ch. de la Tuillière	10 500	157'680 amortis sur 15 ans / 2017 - 2031

### **Domaines et Bâtiments**

- Forêts et pâturages

- Les montants portés au budget 2017 correspondent à l'assainissement du cordon boisé de l'ASSE, travaux déjà planifiés au budget 2016 dont l'exécution a été retardée.

- Centre communal

- Le compte 350.314.0 diminue de KCHF 10 tenant compte ainsi des travaux d'entretiens effectués ces dernières années.
- Le compte 350.314.1 est nouveau et sert à supporter les frais de tiers pour le service de nettoyage et de conciergerie.
- Le compte 350.427.0, "Loyers divers" devrait atteindre KCHF 21 qui se composent de :

- KCHF 3 pour la location du toit à la SEIC
  - KCHF 12 pour la location de la salle communale
  - KCHF 6 pour la location des nouvelles places de stationnement libérées par la suppression de l'Ecoparc.
- Collège et pavillon scolaire
  - Le compte 351.314.0 inclut KCHF 35 pour la réfection d'une salle de classe.
  - Le compte 350.314.1 est nouveau et sert à supporter les frais de tiers pour le service de nettoyage et de conciergerie.
  - Le compte 351.452.0 correspond au loyer payé par l'AISE pour les salles de classe.
- Eglise
  - Le compte 352.314.0, en plus de son budget de base, prévoit un montant de KCHF 10 pour l'automatisation de la sonnerie des cloches.
- Edgaronette
  - Le compte 353.314.0 reprend son budget habituel suite à la réfection de la façade et des boiseries effectuée en 2015.
- Villa Bougenier
  - Compte tenu de la vente de cet objet qui s'est concrétisée en 2016, la rubrique 354 est supprimée.
- Parcelle 26 "Ferme Francelet"
  - Cette rubrique contient les amortissements obligatoires et KCHF 2 pour l'entretien courant et l'électricité.
  - Sur le compte 358.314.0 nous avons prévu KCHF 25 pour la sécurisation de la toiture.

## **Travaux**

- Routes et chemins
  - Après l'achat d'un véhicule utilitaire multifonctions en 2016 le compte 430.311.0 revient à un niveau plus habituel. Il est composé de :
    - KCHF 1 pour divers achats.
    - KCHF 3 pour le renouvellement des panneaux de signalisation.
    - KCHF 5 pour l'achat d'un radar dit "pédagogique".

➤ Le compte 430.314.0 avait été augmenté au budget 2016 pour intégrer :

- KCHF 4 en plus pour le déneigement de nos routes.
- KCHF 20 pour la réfection du chemin des Marais.
- KCHF 8 pour le pompage des sacs de route et leur traitement.
- KCHF 22 pour les réparations de conduites.

Au budget 2017, le compte est diminué de KCHF 28 par rapport au budget 2016 ce qui correspond à la suppression des travaux déjà effectués pour la réfection du chemin des Marais et au transfert dans le compte 460.314.0 pour le pompage des sacs de route et leur traitement.

➤ Le compte 430.318.0 comprend une réserve de KCHF 5 pour le remplacement de Monsieur N. Paunovic en cas de besoin.

- Ordures ménagères

➤ Suite à l'ouverture de la déchetterie intercommunale avec Prangins, cette rubrique est fondamentalement différente par rapport aux comptes 2015. Ceci est dû au fait que les comptes contenant les postes pour le transport et l'élimination des déchets verts, des déchets encombrants, l'Ecopoint et les rétrocessions, à l'exception des rétrocessions relatives aux sacs poubelles, sont maintenant intégrés au comptes 450.352.0 "Participations à charges intercommunales".

➤ Le budget présenté correspond au budget établi par le Comité de Direction de la Déchetterie InterCommunale (DIC) de Duillier et de Prangins.

➤ Sous condition que les budgets 2016 et 2017 se concrétisent dans les comptes, nous pourrions donc envisager une diminution de la taxe forfaitaire à partir de 2017/2018. Toujours dans la condition que les hypothèses précitées se confirment, cette diminution de la taxe forfaitaire devrait alors se situer dans une fourchette allant de 10 % à 20 %.

- Réseaux d'égouts et d'épurations

➤ Le compte 460.314.0 "Entretien des canalisations" augmente de KCHF 5. Cette augmentation prend en compte les expériences faites ces dernières années où nous devons constater que le budget prévu pour ce poste était insuffisant. Par ailleurs, les KCHF 8 pour le pompage des sacs de route et leur traitement ont été intégrés dans ce compte.

➤ Le budget du compte 460.318.0 "Honoraires et prestations de services" comprend des honoraires d'ingénieurs pour les différents projets d'assainissement de nos infrastructures.

➤ Le compte 460.352.0 augmente de KCHF 15 par rapport à l'exercice 2015. Cette augmentation est principalement due à une nouvelle taxe fédérale pour l'élimination des micropolluants qui s'élève à CHF 9.-- par habitant. Le prélèvement de cette taxe devrait se terminer au plus tard fin 2040.

- Nous avons diminué le budget du compte 460.434.1 de KCHF 68 pour tenir compte de la mise à l'enquête du PZR.
- Le compte 460.434.2 vient compenser en grande partie l'augmentation du 460.352.0 puisqu'il intègre une augmentation de 15 centimes sur la consommation d'eau par m<sup>3</sup>.

### ***Instructions publiques & Cultes***

- Enseignement primaire et Enseignement secondaire
  - Ces rubriques correspondent au budget 2017 de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade (AISE).
- Cantine scolaire avec Activités Post-Scolaires (CAPS)
  - Compte tenu de l'augmentation de la fréquentation de la CAPS, nous avons dû augmenter le personnel encadrant, notamment par l'engagement d'une apprentie, d'un stagiaire et d'une auxiliaire supplémentaire. Les charges liées à cette augmentation du personnel ainsi que de légères hausses de rémunération pour le personnel déjà en place impliquent une augmentation du compte 511.301.0 "Traitement du Personnel" de KCHF 25.
  - Les charges sociales suivent en conséquence.
  - L'augmentation des subventions de l'AISE est due à l'harmonisation du fonctionnement des cantines scolaires qui a comme objectif une tarification uniforme de l'ensemble des structures d'accueil des communes faisant partie de l'AISE. C'est cette dernière qui gère et finance le personnel encadrant de la tranche de midi.

En résumé et malgré ces augmentations nous pouvons constater que la CAPS s'approche de plus en plus de l'équilibre financier.

### ***Police***

- La majeure partie de cette rubrique correspond à la facture cantonale pour les services de police.

### ***Services Industriels***

- Service des Eaux
  - Nous avons diminué le budget du compte 810.434.0 de KCHF 62 pour tenir compte de la mise à l'enquête du PZR

### 3. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

vu le préavis municipal N° 14/2016 relatif au budget 2017,  
vu le rapport de la commission de Gestion et des Finances,  
ouï les conclusions du rapport de la commission précitée,  
attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### le Conseil communal de Duillier décide

1. d'adopter le préavis municipal N° 14/2016 relatif au budget 2017,
2. d'approuver le budget communal 2017.

Ainsi adopté par la Municipalité lors de la séance du 31 octobre 2016 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Jacques Mugnier



Le Secrétaire



Andres Zähringer

Annexe : Budget 2017 par ordre administratif